



Alby-sur-Chéran, le 06 mars 2023.

Le principal

Collège René Long
223 allée du Collège
74540 ALBY SUR CHÉRAN

**Aux parents des élèves
candidats à la classe football
niveaux 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}**

Objet : dossier de candidature initiale en classe football – Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de candidature de votre enfant en classe à horaires aménagés football pour l'année 2023-2024.

Une réunion d'information aura lieu au collège le vendredi 24 mars à 18h00.

Le dossier complet devra parvenir au collège (secrétariat de direction) pour le 7 avril 2023.

➤ **Pour une candidature en 6^{ème} :**

Le document « Bilan scolaire » est à remplir par l'école d'origine qui l'envoie directement au collège.

➤ **Pour une candidature en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} .**

Merci de compléter les pages 1 et 2 et 4. La page 3 devra être complétée par le club sportif **en ce qui concerne le bilan sportif et le parcours dans le football.**

Les avis du professeur principal, de la CPE et du professeur d'EPS seront complétés après réception du dossier en vue de la commission d'admission.

Depuis la rentrée 2022, les quatre niveaux bénéficient de ce dispositif permettant ainsi à nos élèves footballeurs de suivre un cursus complet qu'ils pourront éventuellement prolonger en 2^{nde} au lycée de l'Albanais en demandant à intégrer la section sportive.

Nous avons également signé une convention avec le District FFF de Haute-Savoie et le club F2C qui définit l'organisation du dispositif et établit les bases de notre partenariat avec le club F2C.

Je vous rappelle que l'inscription et la réinscription dans la classe à horaires aménagés football **sont conditionnées par la décision de la commission** qui examine les dossiers des élèves en fin d'année scolaire. Elle est constituée de l'équipe de direction, de la CPE, du professeur coordonnateur des classes football, des professeurs principaux des classes concernées et des entraîneurs du F2C.

A la lumière des bulletins scolaires et du bilan de l'année écoulée, elle évalue le comportement, l'investissement scolaire et sportif de l'élève durant l'année écoulée pour arrêter sa décision qui est irrévocable. **Elle se tiendra le 16 mai 2023.** La réponse sera envoyée aux familles par courrier postal à **partir du 26 mai 2023.**

Je vous remercie de prendre en compte les informations suivantes :

♦ A la rentrée 2023 les horaires d'entraînement seront les suivants :

- **Lundi de 15h00 à 16h45**

- **Vendredi de 15h55 à 17h30** : attention, votre enfant terminant l'entraînement à 17h30 ne pourra donc pas emprunter les transports scolaires ; il faudra vous organiser pour le récupérer à l'issue de la séance.

♦ **Enseignements facultatifs** : la classe à horaires aménagés football n'est pas compatible avec les enseignements facultatifs suivants :

- Langue et culture européenne (Euro anglais) en 3^{ème}.
- Langue et culture de l'antiquité (Latin) en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

➤ **En 5^{ème}, le choix de la langue vivante 2 est limité à l'italien ou l'espagnol.**

♦ Au mois de septembre 2023 se tiendra la réunion de rentrée des classes football. Ce sera l'occasion pour vous et votre enfant de signer la charte de fonctionnement. Les élèves étant amenés à participer aux compétitions sportives de l'UNSS, vous devrez adhérer à la rentrée à l'Association Sportive.

Vous trouverez dans notre ENT, tous les renseignements nécessaires à la rubrique « Classe Football » en accès direct.

Je vous remercie de votre coopération dans l'intérêt du projet sportif et scolaire de votre enfant et vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Pierre GILLE

